



Traité Yebamot

Michna 1 - Chapitre 16

האישה שהלך בעלה וצרתה למדינת הים, באו ואמרו לה, מת בעליך--לא תינשא, ולא תתייבם: עד שתדע, שמא מעוברת היא צרתה. הייתה לה חמות, אינה חוששת. יצאה מלאה, חוששת; רבי יהושוע אומר, אינה חוששת.

Une femme dont le mari est parti avec sa rivale outre-mer, et à laquelle on est venu dire « ton mari est mort » ne pourra ni se remarier, ni faire Yiboum avant de savoir si sa rivale est enceinte. Si elle a une belle-mère, elle peut se remarier sans crainte. Mais si la belle-mère était enceinte quand elle l'a quittée, elle doit s'en préoccuper, Rabbi Yehochoua dit : elle n'a pas à s'en préoccuper.



1 Histoire pour Chabbath, Tome 1 (Binyamin Benhamou)

Les plus passionnantes histoires racontées par Binyamin Benhamou, enfin en livre !

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions